

Communiqué de presse

LES FACTORS DE L'ASF METTENT EN PLACE UN GLOSSAIRE DES FRAIS ET UN RECAPITULATIF ANNUEL DES FRAIS POUR LEURS CLIENTS TPE

Le Médiateur du crédit aux entreprises a remis lundi 4 juillet au Ministre des Finances et des Comptes publics et au Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique un rapport sur la lisibilité des tarifs des produits de financement utilisés par les TPE, établi dans le cadre de l'Observatoire du financement des entreprises.

Dans le prolongement de ces travaux, la Commission affacturation de l'ASF, qui regroupe les principaux factors opérant en France, recommande à l'ensemble des membres de l'ASF fournissant des services d'affacturation de proposer à leurs clients TPE, dans les meilleurs délais et au plus tard dans 2 ans, un récapitulatif des frais payés annuellement.

Cette recommandation prolonge celle de décembre 2015 concernant la mise en œuvre d'un glossaire des frais liés aux prestations d'affacturation aux TPE. Ce glossaire, démarche pédagogique de simplification et d'harmonisation des libellés de coûts à destination des chefs d'entreprises TPE, sera pour sa part mis en ligne sur les sites des factors et sur celui de l'ASF d'ici le 1^{er} janvier 2017. Pour permettre aux TPE de bénéficier de ces avancées dans les meilleurs délais, les factors feront leurs meilleurs efforts pour que sa mise en œuvre dans leur documentation soit effective d'ici la date cible du 31 décembre 2016.

Les factors français sont les seuls en Europe à avoir développé une offre pour les TPE, à l'adresse desquelles ils ont multiplié ces dernières années des produits dits "au forfait", plus simples, lisibles et attractifs. Le glossaire et le récapitulatif annuel des frais visent à accentuer le déploiement de l'affacturation auprès de ce segment d'entreprises et à répondre toujours mieux à leurs besoins de financement.

L'affacturation est un bouquet de services qui va bien au-delà du seul financement. Il associe en effet une triple composante, au choix du chef d'entreprise :

- Financement de factures, accélérateur de trésorerie,
- Garantie contre les impayés, gage de pérennité,
- Optimisation de la relance/recouvrement des créances et de la gestion des encaissements, qui contribue à la réduction des délais de paiement.

Au cœur du financement de l'économie réelle, ce produit a connu au cours de la dernière décennie une croissance considérable, avec aujourd'hui un volume annuel de créances prises en charge de près de 250 milliards d'euros.

Aujourd'hui, l'affacturation est le deuxième produit de crédit court terme en France, derrière le découvert bancaire.

La France est le troisième marché mondial (derrière la Grande Bretagne et la Chine) et compte plusieurs champions tricolores dans le TOP 10 des factors européens et mondiaux.

Contacts : *Françoise Palle-Guillabert, Délégué Général 01 53 81 51 51*
Isabelle Bouvet, Assistante 01 53 81 51 56

Liste des rubriques de frais

PRESTATIONS STANDARDS (opérations liées à la vie courante du contrat)

- **Commission d'affacturage**
- **Commission de financement**
- **Tarifications annexes**
 - Frais de dossier
 - Traitement des moyens de paiement :
 - Commission sur billet à ordre
 - Commission sur effet de commerce
 - Ouverture et suivi des comptes acheteurs
 - Actes juridiques standards :
 - Gestion d'un contentieux acheteur
 - Information des cautions
 - Gestion d'une contre garantie
 - Frais d'accès internet transactionnel
 - Notification des acheteurs

SERVICES OPTIONNELS (opérations demandées par le client ou par un tiers mandaté)

- Edition de documents sur demande
- Remises complémentaires
- Financements dérogatoires
- Etablissement d'un avenant

PRESTATIONS SPECIFIQUES (opérations liées à un évènement subi ou à un défaut d'exécution du contrat)

- Situations juridiques spécifiques :
 - Gestion d'un contentieux client
 - Traitement d'une saisine ou d'un avis à tiers détenteur
 - Nantissement ou cession de comptes
 - Gestion de l'ouverture d'une procédure collective
- Remise de factures papier
- Anomalie sur remises
- Traitement d'opérations sur factures non cédées
- Règlement direct non restitué
- Traitement d'un impayé

Le présent glossaire précise la terminologie des frais liés aux prestations d'affacturage. Selon les établissements, ces frais sont recensés dans un guide tarifaire, dans des conditions particulières conclues avec le client ou dans un devis faisant suite à une demande spécifique du client.

¹ Entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 2 millions d'euros.

1) **PRESTATIONS STANDARDS**

Composantes tarifaires	Définitions	Modalités de calcul
<p>Commission d'affacturage</p>	<p>Commission rémunérant les services de gestion du poste clients : achat de créances, recouvrement et imputation des règlements et garantie contre l'insolvabilité si celle-ci est prise en charge par le factor.</p>	<p>La commission d'affacturage qui figure dans le contrat d'affacturage conclu avec le client est exprimée :</p> <p>(i) soit en pourcentage des créances cédées (factures et avoirs), et elle est prélevée à l'occasion de chaque cession. Le taux est défini en fonction de la nature du contrat (classique, allégé, confidentiel, export), des données volumétriques du prospect (volume cédé, nombre de factures, nombre de débiteurs), de la qualité des débiteurs (si prise en charge du risque d'insolvabilité) et du risque client.</p> <p>(ii) soit sous forme de forfait prélevé périodiquement. Le montant contractuel est déterminé en fonction du volume potentiel cédé et du nombre de factures. Si le nombre de factures cédées est supérieur au nombre de factures maximum pouvant être cédées, alors une commission forfaitaire complémentaire par facture est prélevée.</p> <p>Ces modalités de calcul sont complétées par l'existence d'un minimum annuel de commission et d'une échelle de commissions.</p>
<p>Commission de financement</p>	<p>Commission rémunérant les avances de trésorerie consenties au client sur les créances cédées.</p>	<p>La commission de financement qui figure dans le contrat d'affacturage conclu avec le client est exprimée par un taux de commission contractuel fondé sur un taux de référence intégrant une marge, en fonction de la qualité du client. Elle est calculée d'après le montant et la période de financement.</p>

Tarifications annexes

Composantes tarifaires	Définitions	Modalités de calcul
Frais de dossier	Frais forfaitaires correspondant à l'étude, à la mise en place, au renouvellement et à la clôture du dossier.	Montants fixés de façon forfaitaire.
Traitement des moyens de paiement		
<i>Commission sur billet à ordre</i>	Commission rémunérant l'émission d'un billet à ordre, que le client peut escompter à sa banque.	Taux appliqué au montant du billet à ordre, sur sa durée jusqu'à l'échéance selon la qualité du client.
<i>Commission sur effet de commerce</i>	Commission prélevée pour la gestion (pour compte du client) des présentations d'effets de commerce à l'encaissement (dématérialisés et/ou papier)	Montant fixe tarifé par effet en fonction du support dématérialisé ou papier.
Ouverture et suivi des comptes acheteurs	Frais appliqués à l'ouverture d'un compte acheteur et à chaque demande d'agrément (approbation) effectuée par le client sur un acheteur.	Montants fixes tarifés à l'événement ou forfaitaires.
Actes juridiques standards		
<i>Gestion d'un contentieux acheteur</i>	Frais de gestion d'un contentieux acheteur.	Montants fixes ou variables tarifés à l'événement.
<i>Information des cautions</i>	Frais appliqués en cas de mise en place d'un cautionnement dans le cadre du contrat d'affacturation. Le factor se doit d'informer la caution de ses engagements (droits, obligations) via l'envoi de lettres d'informations des cautions en cours de validité (émis en Recommandé).	Montants fixes tarifés à l'événement (périodicité annuelle).
<i>Gestion d'une contre garantie</i>	Frais appliqué lors de la mise en place d'une contre garantie accordée par un tiers.	Montant fixe, ou variable appliqué sur l'encours maximum d'achat fixé au contrat, prélevé chaque année.
Frais d'accès internet transactionnel	Frais liés à l'accès au site internet transactionnel et consultatif dédié au client.	Montant forfaitaire périodique.
Notification des acheteurs	Frais liés à l'envoi du courrier de notification du contrat d'affacturation à l'acheteur.	Montant fixe tarifé à l'événement.

2) SERVICES OPTIONNELS

Composantes tarifaires	Définitions	Modalités de calcul
Edition de documents sur demande	Frais liés à une demande du client ou d'un tiers mandaté en vue d'obtenir des documents ou des attestations.	Montants fixes tarifés à l'événement.
Remises complémentaires	Frais appliqués sur les remises de factures cédées au-delà de la limite contractuelle.	Montant fixe tarifé à l'évènement.
Financements dérogatoires	Frais liés à la prise de risque de l'établissement dans le cas d'une demande du client d'être financé au-delà des paramètres de financement définis dans le contrat (virement express, financement au-delà des garanties, financement pour avance sur remise de créances, déblocage extra-contractuel de fonds de garantie ou de réserves).	Montants fixes, ou variables en fonction du financement demandé.
Etablissement d'un avenant	Frais appliqué sur chaque avenant établi à la suite d'une demande de révision du contrat de la part du client.	Montant fixe tarifé à l'événement.

3) PRESTATIONS SPECIFIQUES

Composantes tarifaires	Définitions	Modalités de calcul
Situations juridiques spécifiques		
<i>Gestion d'un contentieux client</i>	Frais de gestion d'un contentieux client.	Montants fixes ou variables tarifés à l'événement.
<i>Traitement d'une saisine ou d'un avis à tiers détenteur</i>	Frais appliqués en cas de réception de saisine ou avis à tiers détenteur sur les comptes du client.	Montants fixes tarifés à l'événement.
<i>Nantissement ou cession de comptes</i>	Frais pour gestion des nantissements ou des cessions de comptes.	Montant fixe tarifé à l'événement.
<i>Gestion de l'ouverture d'une procédure collective</i>	Frais appliqués au titre des actes associés à l'ouverture d'une procédure collective et de la documentation à adresser aux mandataires judiciaires.	Montant fixe tarifé à l'événement.
Remise de factures papier	Frais prélevés en cas de non-utilisation des moyens mis à disposition pour effectuer des remises dématérialisées de factures (EDI et Extranet Clients).	Montants forfaitaires.
Anomalie sur remises	Frais appliqués lorsque des corrections sont nécessaires sur une remise de factures/avoirs.	Montant fixe tarifé à l'événement.
Traitement d'opérations sur factures non cédées	Frais appliqués sur un règlement reçu au titre de factures non cédés.	Montant fixe ou variable tarifé à l'événement.
Règlement direct non restitué	Frais appliqués lorsque le client ne restitue pas, sous un certain délai, le règlement qu'il a reçu d'une facture cédée qui lui a été financée.	Montant fixe tarifé à l'événement.
Traitement d'un impayé	Frais pour le traitement d'un impayé lié aux moyens de paiement.	Montant fixe tarifé à l'événement.

ASF 15 12 15